

---

**Présidence : Norvège**

## 235ème SEANCE PLENIERE DU CONSEIL

1. Date : Jeudi 17 juin 1999

Ouverture : 15 h 15

Clôture : 18 h 20

2. Présidence : M. K. Eide  
M. Ø. Hovdkinn

3. Sujets examinés - Déclarations - Décisions :

Point 1 de l'ordre du jour : **PRESIDENT DU COMITE INTERNATIONAL DE LA  
CROIX-ROUGE**

Président du Comité international de la Croix-Rouge (PC.DEL/304/99),  
Suisse, Allemagne - Union européenne (également au nom de la Bulgarie, de  
Chypre, de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la  
Pologne, de la Roumanie, de la République slovaque, de la Slovénie et de la  
République tchèque) (PC.DEL/306/99), Liechtenstein, Etats-Unis d'Amérique  
(PC.DEL/317/99), Fédération de Russie, Président

Point 2 de l'ordre du jour : **MISSION DE L'OSCE EN MOLDOVA**

Chef de la Mission de l'OSCE en Moldova, Etats-Unis d'Amérique  
(PC.DEL/319/99), Moldova (PC.DEL/303/99), Allemagne - Union  
européenne (également au nom de la Bulgarie, de Chypre, de l'Estonie, de la  
Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Pologne, de la Roumanie, de la  
République slovaque, de la Slovénie et de la République tchèque)  
(PC.DEL/309/99), Suisse, Fédération de Russie, Roumanie, Ouzbékistan  
(également au nom de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie et de l'Ukraine), Président

Point 3 de l'ordre du jour : DECISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT DE LA MISSION DE L'OSCE EN ESTONIE

Président

**Décision** : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 297 (PC.DEC/297) sur la prorogation du mandat de la Mission de l'OSCE en Estonie ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 4 de l'ordre du jour : DECISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT DE LA MISSION DE L'OSCE EN LETTONIE

Président

**Décision** : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 298 (PC.DEC/298) sur la prorogation du mandat de la Mission de l'OSCE en Lettonie ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 5 de l'ordre du jour : DECISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT DE LA MISSION DE L'OSCE EN GEORGIE

Président

**Décision** : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 299 (PC.DEC/299) sur la prorogation du mandat de la Mission de l'OSCE en Géorgie ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 6 de l'ordre du jour : DECISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT DE LA MISSION DE L'OSCE EN MOLDOVA

Président

**Décision** : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 300 (PC.DEC/300) sur la prorogation du mandat de la Mission de l'OSCE en Moldova ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 7 de l'ordre du jour : POURSUITE DE L'EXAMEN PAR L'OSCE DE LA QUESTION DE LA YOUGOSLAVIE (SERBIE ET MONTENEGRO)

Président, Turquie, Allemagne - Union européenne (également au nom de la Bulgarie, de Chypre, de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Roumanie, de la République slovaque, de la Slovénie et de la République tchèque) (PC.DEL/312/99), Suisse, Etats-Unis d'Amérique, Arménie, Luxembourg, Directeur du Centre de prévention des conflits, Albanie, Autriche, Belgique

Point 8 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Situation au Nagorny-Karabakh* : Allemagne - Union européenne (également au nom de la Bulgarie, de Chypre, de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Pologne, de la Roumanie, de la République slovaque, de la Slovénie et de la République tchèque) (PC.DEL/308/99), Fédération de Russie, Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/320/99), Turquie, Président (CIO.GAL/56/99), Arménie, Azerbaïdjan (PC.DEL/318/99)
- b) *Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est* : Allemagne - Union européenne (également au nom de la Bulgarie, de Chypre, de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Roumanie, de la République slovaque, de la Slovénie et de la République tchèque) (PC.DEL/313/99)
- c) *Situation en Albanie* : Etats-Unis d'Amérique, Président
- d) *Mémorandum d'accord entre l'Ukraine et l'OSCE* : Président, Allemagne - Union européenne (également au nom de la Bulgarie, de Chypre, de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Pologne, de la Roumanie, de la République slovaque, de la Slovénie et de la République tchèque), Etats-Unis d'Amérique, Canada, Suisse, Ukraine
- e) *Réunion supplémentaire sur la dimension humaine ayant pour thème la parité entre les sexes, tenue les 14 et 15 juin 1999* : Président
- f) *Séminaire de l'OSCE à Almaty, 11 et 12 juin 1999*: Président

Point 9 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITES DU PRESIDENT  
EN EXERCICE

Traité au titre des points de l'ordre du jour précédents

Point 10 de l'ordre du jour : RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

Aucune déclaration

Point 11 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

*Candidature à la présidence de l'OSCE en l'an 2003* : Pays-Bas (Annexe 1), Bulgarie (Annexe 2)

4. Prochaine séance :

Jeudi 24 juin 1999, à 10 heures, Neuer Saal

---

**235ème séance plénière**

PC Journal No 235, point 11 de l'ordre du jour

**DECLARATION DE LA DELEGATION DES PAYS-BAS**

Monsieur le Président,

A un moment où notre Organisation doit faire face à un défi redoutable, redéfinir son rôle dans le processus de paix qui vient de s'engager au Kosovo, tout en respectant les nombreuses échéances qu'implique la préparation, quant au fond, du prochain Sommet d'Istanbul, il peut ne pas sembler nécessaire que j'appelle votre attention sur une question qui ne figurera à l'ordre du jour de l'OSCE que dans un avenir plus lointain.

Au milieu, à peu près, du mandat du Président en exercice actuel, j'ai été chargé de soulever une question qui ne saurait rester dans le vague, celle de la continuité de la présidence de notre Organisation.

A ce point, les Pays-Bas se déclarent disposés à assumer les responsabilités qui s'attachent à la fonction du Président en exercice de l'OSCE en l'an 2003.

Les tâches qui se poseront alors à notre Organisation ne peuvent être suggérées dans leurs grandes lignes que par des coups de pinceau des plus grossiers.

Les Pays-Bas sont toutefois prêts à annoncer, dès maintenant, leur candidature, inspirés par le sens de l'engagement et des responsabilités qui a dû inciter les présidents en exercice antérieurs à manifester longtemps à l'avance l'intérêt qu'ils portaient à cette charge cruciale pour notre Organisation.

J'admets que le moment n'est pas venu d'entrer dans les détails. Nous nous proposons de revenir, en temps utile, sur les paramètres de notre candidature. Mais je voudrais vous demander, Monsieur le Président, de faire joindre la présente déclaration au journal de ce jour.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

---

**235ème séance plénière**

PC Journal No 235, point 11 de l'ordre du jour

**DECLARATION DE LA DELEGATION DE LA BULGARIE**

Monsieur le Président,

On ne pourrait jamais imaginer à quel point la réflexion et la planification, notamment le calendrier respectif, se ressemblent d'une capitale et d'une délégation de l'OSCE à l'autre, comme c'est aujourd'hui le cas entre les délégations néerlandaise et bulgare.

Je voudrais à présent informer les distingués ambassadeurs réunis au Conseil permanent que, s'inspirant du principe de roulement et de l'espoir de voir l'OSCE jouer un rôle accru dans l'Europe du Sud-Est, la Bulgarie envisage sérieusement de présenter sa candidature à la présidence de l'OSCE pour l'année 2003.

Je ne doute pas, Monsieur le Président, que vous prendrez note de la présente déclaration avec le même intérêt que vous aurez porté à la déclaration de l'Ambassadeur des Pays-Bas.